

**Ministry of the Solicitor General**

**Office of the Fire Marshal**

25 Morton Shulman Avenue  
Toronto ON M3M 0B1  
Tel: 647-329-1100  
Fax: 647-329-1143

**Ministère du Solliciteur général**

**Bureau du commissaire des incendies**

25, avenue Morton Shulman  
Toronto ON M3M 0B1  
Tél.: 647-329-1100  
Télééc.: 647-329-1143



**NOTE DE SERVICE À  
L'INTENTION DE :**

Tous les chefs des pompiers de l'Ontario

**EXPÉDITEUR :**

Jon Pegg  
Commissaire des incendies de l'Ontario

**DATE :**

11 octobre 2023

**OBJET :**

Volet Formation du Fonds pour le développement des  
compétences

---

J'aimerais vous transmettre de l'information concernant le plus récent cycle du [volet Formation du Fonds pour le développement des compétences](#) du gouvernement de l'Ontario et vous encourager à présenter une demande.

Le Fonds pour le développement des compétences, qui a d'abord été lancé en février 2021 à titre de programme d'intervention en réponse à la pandémie, a maintenant pour objectif de soutenir la relance économique à long terme. Ce programme vise à favoriser le développement d'une main-d'œuvre durable en favorisant l'accès au marché du travail, en outillant les travailleurs et les demandeurs d'emploi qui font face à des obstacles à l'entrée sur le marché du travail et en encourageant les partenariats dans l'ensemble de l'économie tout en soutenant des idées innovantes et des solutions de formation pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre.

Les propositions de programme et de projet seront acceptées de façon continue par l'entremise de [Paielements de transfert Ontario](#) à partir du 25 août. Les demandes seront acceptées jusqu'au 17 novembre 2023. Les projets seront priorisés en fonction de la solidité de la demande qui les accompagne. Comme les fonds sont limités, les demandeurs sont invités à présenter une demande rapidement.

Tout comme pour les cycles de financement précédents, les organismes suivants peuvent présenter une demande à titre de demandeurs principaux (c.-à-d. qu'il n'est pas nécessaire qu'un organisme partenaire présente une demande) :

- les employeurs de l'Ontario;
- les agences de formation non collégiales approuvées par le ministère offrant un programme d'apprentissage;

- les organismes sans but lucratif, y compris les bureaux de conseil de bande autochtone et les signataires d'ententes de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones;
- les associations professionnelles, industrielles ou d'employeurs;
- les syndicats ou les organismes affiliés à un syndicat;
- les municipalités, les conseils d'administration de district des services sociaux, les hôpitaux et les gestionnaires de services municipaux regroupés.

Les demandeurs éventuels peuvent trouver plus de renseignements sur la demande, y compris les critères d'admissibilité détaillés et les secteurs et professions ciblés, dans le [guide de demande](#).

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Jon Pegg  
Commissaire des incendies de l'Ontario

c : Mario Di Tommaso, O.O.M.  
Sous-solliciteur général, Sécurité communautaire